

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. On ne s'est pas contenté de défendre seulement au Cardinal Coscia de sortir du Couvent de Ste. Praxede, sous quelque pretexte que ce fût, il lui est aussi enjoint, par un Monitoire, d'y rester comme prisonnier; même avec cette clause, qu'au cas qu'il en sortît, il seroit privé *ipso facto* de la dignité de Cardinal; & pour empêcher qu'il ne trouve les moyens de s'échaper, on le garde à vûë, & l'on a posé outre cela des Gardes dans presque toutes les rues de cette Ville. Quoi de plus humiliant pour cette Eminence, après s'être vûë au faite des honneurs, & comblée des faveurs d'un Pape dont il est créature. Par ce commencement de procedure, qui paroît un peu outré, doit-on s'attendre à des ménagemens, ou que l'on aura quelques grands égards pour la personne dans la suite: Cependant jusqu'au 18. Mai, ou nous conduisent les nouvelles venues de Rome, on n'a fait que très-peu de chose dans son affaire; pour la mieux examiner, on avoit d'abord tâché de porter le Pape à ajouter quatre Cardinaux à la Congrégation de *Nonnullis*; mais Sa Sainteté, persuadée de la capacité & de l'intégrité de ceux qui la composent, n'a voulu y faire aucune attention; Elle a pourtant changé le titre de ce Tribunal, & au lieu qu'on l'appelloit la Congrégation de *Nonnullis*, Elle le fait nommer à présent la Congrégation de *pro*
san/a nota.

Mr.